

LISTE DES TARIFS

crédits hypothécaires

TARIF n° 18 - Valable à partir du 08/12/2017

Ce tarif se réfère au Prospectus Crédits Hypothécaires n°12 du 01/04/2017, de la succursale belge de Triodos Bank NV. Les taux de base ci-dessous sont toujours assortis d'une réduction en fonction des critères repris sous le point 3.

1. Taux d'intérêt de base pour les formules avec remboursements mensuels en capital et intérêts (mensualités constantes et amortissements constants) pour un montant de 75.000 EUR au minimum.

a. Taux variables

Durée : 10 ans au minimum et 25 ans au maximum

Formules de taux	Quotité* ≤ 80%		80% < Quotité* ≤ 100%	
	Taux réel annuel	Taux mensuel	Taux réel annuel	Taux mensuel
5+5	2,30%	0,1897%	2,65%	0,2182%
13+5	2,60%	0,2141%	2,95%	0,2426%
16+5	2,65%	0,2182%	3,00%	0,2466%

Cap et Floor : +2% / -2% sur une base annuelle (+0,1652% / -0,1652% sur une base mensuelle)

Indice de référence : Indice E (révision quinquennale) : taux annuel : -0,226% / Taux mensuel : -0,0189% (indice du mois de novembre 2017)

* Quotité : rapport entre le montant du crédit et la valeur en vente de gré à gré du (des) bien(s) immobilier(s) pris en garantie.

b. Taux fixe

Durée : 10 ans

Formules de taux	Quotité* ≤ 80%		80% < Quotité* ≤ 100%	
	Taux réel annuel	Taux mensuel	Taux réel annuel	Taux mensuel
10 ans	2,35%	0,1938%	2,70%	0,2223%

Avantage Triodos : il vous est permis, une fois par an, d'effectuer un amortissement en capital complémentaire d'un montant de maximum 3% du montant du crédit sans indemnité de rempli.

2. Taux d'intérêt de base pour les formules avec remboursement unique du capital à l'échéance et paiement mensuel des intérêts (Terme fixe)

Uniquement pour une quotité $\leq 80\%$

Formules	Durée	Taux réel annuel	Taux mensuel
Variable 5+5	10 ans au min., 20 ans au max.	3,80%	0,3113%
Fixe 10 ans	10 ans	3,70%	0,3032%
Fixe 15 ans	>10 ans, 15 ans au max.	3,80%	0,3113%

Crédit-pont

Des durées de 12 à 24 mois en terme fixe sont possibles pour un crédit-pont pour autant qu'il soit accompagné d'un crédit à long terme (≥ 10 ans); le taux du crédit-pont sera égal à celui du crédit à long terme hors application de la réduction.

3. Réductions non cumulables appliquées au taux d'intérêt de base

Le détail des critères de réduction et le principe d'octroi sont expliqués dans le prospectus.

Critères		Réduction	
		Taux annuel	Taux mensuel
A	Construction passive [$E(w) \leq 30$ ou consommation d'énergie primaire ≤ 50 kWh/m ² /an]	0,90%	0,0747%
	Construction basse-énergie [$E(w) \leq 50$ ou consommation d'énergie primaire de 51 à max 100 kWh/m ² /an]	0,60%	0,0499%
	Construction écoénergétique [$E(w) \leq 60$]	0,50%	0,0416%
B	Habitation avec score énergétique optimal (≤ 150 kWh/m ² /an)	0,70%	0,0581%
	Habitation avec score énergétique bas (≤ 200 kWh/m ² /an)	0,60%	0,0499%
C	Écorénovation	0,50%	0,0416%
	Habitat groupé	0,80%	0,0664%
	Habitat Intergénérationnel/kangourou	0,50%	0,0416%
	Bâtiment classé	0,50%	0,0416%

4. Quelques exemples de charges mensuelles

Pour un crédit de 100.000 EUR, formule de taux 16+5, quotité $\leq 80\%$

Critère de réduction	Taux après réduction	TAEG*	Charge mensuelle pour une durée de 20 ans	Charge mensuelle pour une durée de 25 ans
Habitation passive	2,65%-0,90% = 1,75%	2,95%	493,48 EUR	411,13 EUR
Habitat groupé	2,65%-0,80% = 1,85%	3,05%	498,08 EUR	415,84 EUR
Ecorénovation	2,65%-0,50% = 2,15%	3,35%	512,02 EUR	430,17 EUR

* Taux Annuel Effectif Global : le TAEG est calculé pour l'exemple donné sur une durée de 20 ans, pour un emprunteur de 35 ans et inclut

- > les frais de dossier et d'expertise tels que mentionnés ci-dessous,
- > les primes annuelles de 147,57 EUR d'assurance solde restant dû pour une couverture à 100 % sur 2/3 de la durée,
- > les primes annuelles de 300 EUR d'assurance incendie pour un bâtiment assuré pour une valeur de 200.000 EUR sur toute la durée du crédit,
- > les frais d'acte de garantie de 2.894 EUR pour une inscription hypothécaire de 100.000 EUR.

Ces exemples sont basés sur des données indicatives.

Pour d'autres exemples, consultez notre simulateur online sur www.triodos.be

5. Majorations cumulables du taux d'intérêt de base

Critères	Majoration	
	Taux annuel	Taux mensuel
Montant du crédit < 75.000 EUR avec l'accord de la Banque Triodos	0,75%	0,0623%
Absence de couverture d'assurance solde restant dû pour minimum 100% du montant emprunté, avec l'accord de la Banque Triodos	0,25%	0,0208%
Refinancement interne	0,30%	0,0250%

6. Frais

Frais d'expertise

- > 250 EUR TVAC par immeuble unifamilial, payable à l'expert
- > 100 EUR TVAC par intervention (2 au max. à charge du client) pour le constat de l'état d'avancement des travaux.

Frais de dossier

- > 300 EUR pour une nouvelle demande de crédit + 100 EUR pour un crédit avec période de prélèvement.
- > 125 EUR pour la modification d'une lettre d'offre à la demande du client
- > 0,1652% par mois (2,00% par an) sur le capital non prélevé à partir du 7ème mois après l'acte.

Frais de gestion

- > 150 EUR de frais de gestion pour une avance sous forme de prêt et 200 EUR de frais de gestion pour une avance sous forme de crédit.
- > 7,50 EUR frais forfaitaires par lettre envoyée à tous les emprunteurs + frais de port (recommandé si d'application) pour les lettres de rappel et de mise en demeure.